

## Rapport du Sous-groupe sur les finances, 3 juin 2024

*Le présent rapport contient les recommandations formulées durant la réunion du Sous-groupe sur les finances du 3 juin 2024, qui seront soumises au Comité permanent, pour examen.*

Le Président ouvre la séance et demande au Sous-groupe de se référer aux mesures requises dans les documents SC63 Doc.9.1 et SC63 Doc.9.2 portant sur les questions financières et budgétaires, ajoutant que le rapport sur les questions financières pour 2023 et 2024 sera examiné après les discussions sur les contributions annuelles.

### 1. État des contributions annuelles

Le Secrétariat résume brièvement le document SC63 Doc.9.2, présentant l'état des contributions annuelles au 31 décembre 2023, et notant l'augmentation des contributions annuelles à recevoir et des provisions annuelles qui en découlent.

Il énumère les mesures prises concernant l'approche de groupe pour confirmer les arriérés de contributions dans le cadre du processus de vérification ; les mesures prises pour continuer d'encourager le versement des contributions annuelles ; et l'état des contributions volontaires de la région Afrique.

Les membres du Sous-groupe examinent l'intérêt d'éventuelles mesures supplémentaires pour encourager le paiement des arriérés de contributions, y compris celles qui sont impayées depuis quatre ans ou plus, tout en notant la nécessité pour la Convention et ses processus de rester aussi inclusifs que possible.

La Secrétaire générale indique que les arriérés de contributions sont désormais inclus dans les discussions lors de ses réunions bilatérales avec les représentants diplomatiques des Parties contractantes, le cas échéant.

Le Sous-groupe approuve les recommandations, pour décision du Comité permanent.

*Recommandation au Comité permanent, pour décision :*

***Le Sous-groupe sur les finances recommande au Comité permanent de prendre note :***

- i. de l'état des contributions annuelles ;***
- ii. des mesures énumérées aux paragraphes 12 et 13 du document SC63 Doc.9.2 sur l'approche de groupe pour confirmer les arriérés de contributions dans le cadre du processus de vérification ;***
- iii. des mesures énumérées aux paragraphes 15, 17, 18 et 19 du document SC63 Doc.9.2 en vue de continuer d'encourager les Parties contractantes à verser leurs contributions annuelles ;***
- iv. des changements dans les contributions annuelles à recevoir et dans les provisions annuelles pour les contributions à recevoir ; et***
- v. de l'état actuel des contributions volontaires reçues des Parties contractantes de la région Afrique figurant au paragraphe 22 du document SC63 Doc.9.2.***

## 2. Rapport sur les questions financières pour 2023 et 2024

Le Secrétariat présente le document SC63 Doc.9.1, en soulignant :

- les états financiers vérifiés pour 2023 ;
- les résultats du budget administratif pour 2023 ;
- l'état des financements non administratifs et des contributions volontaires pour 2023 ;
- la proposition du report des fonds préengagés pour un total de 1 232 00 CHF, de 2023 à 2024 ;
- la proposition d'allocation de fonds aux IRR éligibles ;
- les soldes excédentaires ; et
- les informations relatives aux rapports financiers pour 2024 et 2025 en préparation des 64<sup>e</sup> et 65<sup>e</sup> réunions du Comité permanent, et de celles relatives aux factures pour 2025.

Le Secrétariat note en outre que :

- les rapports sur les questions financières et budgétaires qui seront soumis à la 64<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent couvriront la période allant jusqu'au 30 septembre 2024 ;
- les états vérifiés pour 2024, ainsi que les résultats de fin d'année 2024, seront publiés d'ici mai 2025 et soumis à l'approbation de la 65<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent ; et
- le nouveau barème des contributions des Nations Unies 2025-2027 sera publié d'ici fin 2024 et le Secrétariat enverra les factures 2025 rapidement après sa publication.

Le Sous-groupe examine l'utilisation des fonds non dépensés dans le cadre d'activités telles que les IRR et le Groupe de travail sur l'efficacité. Le Secrétariat note que les fonds non engagés ou non dépensés sont reportés dans le cadre des lignes budgétaires approuvées pendant la période triennale, conformément à la Décision SC57-50 du Comité permanent.

S'agissant du processus d'allocation de fonds excédentaires, le Secrétariat explique que toute proposition sera soumise au Sous-groupe sur les finances pour examen et pour recommandation éventuelle au Comité permanent pour décision. À la fin d'une période triennale, l'allocation des fonds excédentaires restants est normalement décidée lors de la COP ou de la réunion du Comité permanent qui suit immédiatement la COP. À ce jour, aucune proposition n'a été reçue concernant l'allocation des fonds excédentaires déclarés à la fin de l'année 2023. Le Secrétariat ajoute que la situation actuelle est exceptionnelle et reflète les économies sur le budget qui se sont accumulées jusqu'en 2022, pendant la pandémie, dans des activités telles que les déplacements et les réunions.

Les membres du Sous-groupe conviennent de demander un délai au mois d'octobre pour la réception des propositions d'allocation des fonds excédentaires, et de tenir une réunion intersessions virtuelle aux alentours de début décembre 2024, une fois que les projets de résolution pour la COP15 auront été publiés et avant les réunions régionales précédant la COP prévues pour début 2025, afin d'examiner :

- les propositions relatives à l'allocation de fonds excédentaires, en tenant compte des mesures de la Convention relatives au Fonds de réserve ; et
- le projet de budget du Secrétariat pour la prochaine période triennale, qui devrait tenir compte des pressions inflationnistes sur les activités relevant du budget administratif et de l'augmentation des activités du Secrétariat.

Le Sous-groupe a fait des suggestions préliminaires pour des activités susceptibles de recevoir des fonds excédentaires, incluant, par exemple, des activités de renforcement des capacités pour la préparation des inventaires des zones humides et des projets visant à améliorer l'application des nouvelles technologies dans le cadre de la Convention. Le Président indique que les propositions devront être transmises d'ici le mois d'octobre, avant la réunion intersessions.

Le Secrétariat indique au Sous-groupe que, malgré l'augmentation des activités du Secrétariat destinées à soutenir les Parties contractantes, le budget est resté inchangé au cours des 15 dernières années. Le Secrétariat présentera donc un budget plus élevé pour examen par le Sous-groupe sur les finances lors de la réunion intersessions.

*Recommandation au Comité permanent, pour décision :*

***Le Sous-groupe sur les finances recommande au Comité permanent :***

- i. d'accepter les états financiers vérifiés pour 2023, au 31 décembre 2023 ;***
- ii. de prendre note des résultats du budget administratif pour 2023 ;***
- iii. de prendre note de l'état des soldes non administratifs et des contributions volontaires pour 2023 ;***
- iv. d'approuver le report des fonds préengagés et des fonds non dépensés, soit 1 232 000 CHF, de 2023 à 2024, comme noté dans la colonne C du tableau de l'annexe 1 Budget administratif pour 2024 du présent rapport ;***
- v. d'approuver l'allocation de 29 000 CHF sur le budget administratif à l'Initiative régionale Ramsar Danube WILDisland pour ses activités 2024, comme indiqué au paragraphe 23 du Document SC63 Doc. 9.1<sup>1</sup> ;***
- vi. de noter les soldes excédentaires à la fin de l'année 2023 ; et***
- viii. de prendre note des informations relatives aux rapports financiers pour 2024 et 2025 et celles relatives aux factures pour 2025, comme décrit aux paragraphes 26 et 27 du document SC63 Doc. 9.1.***

Le Secrétariat indique que le projet de rapport de la présente réunion sera communiqué aux membres afin qu'ils fassent part de leurs commentaires en temps utile, pour permettre la publication avant le rapport du Sous-groupe à la plénière du 6 juin.

Le Président, notant que les membres seront informés si d'autres réunions sont nécessaires au cours de la semaine, remercie les participants et clôt la réunion.

---

<sup>1</sup> Le budget administratif modifié qui résulterait de l'approbation de cette allocation est présenté à l'annexe 1 ci-après.

## Annexe 1

### Budget administratif mis à jour pour 2024

(en milliers de CHF incluant d'éventuels écarts d'arrondis)

Budget Ramsar 2024 Approuvé par la COP14  en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par la COP14)  (A)	Utilisation autorisée par la COP14 des économies sur le budget 2021 (B)	Fonds 2023 à reporter en 2024  (C)	Budget total 2024  (D)= (A)+(B)+(C)
<b>RECETTES</b>				
Contributions des Parties contractantes	3 779	0	0	3 779
Contributions volontaires	1 065	0	0	1 065
Impôts sur le revenu	225	0	0	225
Autres revenus (y compris revenus d'intérêts)	12	0	0	12
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 081</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 081</b>
<b>DÉPENSES</b>				
<b>A. Cadres supérieurs du Secrétariat</b>	<b>1 062</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1 067</b>
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	1 022	0	0	1 022
Déplacements	40	5	0	45
<b>B. Mobilisation des ressources et sensibilisation</b>	<b>508</b>	<b>45</b>	<b>263</b>	<b>816</b>
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	352	0	6	358
Programme de CESP	30	0	109	139
Communication, traductions, publications et rapports	60	40	110	210
Appui et développement du Web/TI	56	0	38	94
Déplacements	10	5	0	15
<b>C. Appui et conseils aux Régions</b>	<b>1 316</b>	<b>10</b>	<b>292</b>	<b>1 618</b>
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	1 249	0	177	1 426
Déplacements	67	10	19	96
Missions consultatives Ramsar	0	0	96	96
<b>D. Appui aux Initiatives régionales</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>120</b>	<b>220</b>
Réseaux et centres régionaux - budget disponible non alloué en 2024	71	0	84	155
Initiative régionale Ramsar Danube WILDisland 2024	29	0	0	29
Report 2023 de l'IRR pour l'Afrique australe	0	0	12	12
Report Bassin de l'Amazone 2023	0	0	24	24
<b>E. Services scientifiques et techniques</b>	<b>817</b>	<b>5</b>	<b>373</b>	<b>1 195</b>
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	649	0	37	686
Déplacements	18	0	21	39
Déplacement du Président du GEST	5	0	3	8
Mise en œuvre du programme du GEST	35	5	61	101
Réunions du GEST	50	0	6	56
Plan stratégique SP5 (2022-2024)	0	0	50	50
ODD 6.61 (Inventaires)	0	0	42	42

<b>Budget Ramsar 2024 Approuvé par la COP14  en milliers de francs suisses (CHF)</b>	<b>Budget approuvé (approuvé par la COP14)  (A)</b>	<b>Utilisation autorisée par la COP14 des économies sur le budget 2021 (B)</b>	<b>Fonds 2023 à reporter en 2024  (C)</b>	<b>Budget total 2024  (D)= (A)+(B)+(C)</b>
Service d'information sur les Sites Ramsar (entretien et développement)	60	0	63	123
Service d'information sur les Sites Ramsar (appui technique pour la période triennale 2023-2025)	0	0	90	90
<b>F. Administration/web</b>	<b>478</b>	<b>11</b>	<b>137</b>	<b>626</b>
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	331	0	8	339
Recrutement et indemnités de départ	52	0	36	88
Déplacements	0	0	0	0
Équipements/fournitures de bureaux	95	0	28	123
Planification et renforcement des capacités	0	11	65	76
<b>G. Services au Comité permanent</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	<b>191</b>
Appui aux délégués du Comité	45	0	0	45
Réunions du Comité	10	0	0	10
Services de traduction pour le Comité	60	0	0	60
Interprétation simultanée aux réunions du Comité	35	0	0	35
Groupe de travail sur l'efficacité	0	0	4	4
Améliorer l'efficacité et la collaboration (Rés. XIV.3)	0	0	7	7
Examen des résolutions (Rés. XIII.4)	0	0	30	30
<b>H. Coûts des services administratifs de l'UICN (maximum)</b>	<b>541</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>542</b>
Administration, ressources humaines, services financiers et services informatiques	541	0	1	542
<b>I. Divers - Fonds de réserve</b>	<b>109</b>	<b>120</b>	<b>5</b>	<b>234</b>
Provisions pour le personnel	20	0	0	20
Provision au titre des contributions impayées	30	120	0	150
Gains/pertes liés au change	0	0	0	0
Services juridiques	59	0	5	64
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>5 081</b>	<b>196</b>	<b>1 232</b>	<b>6 509</b>